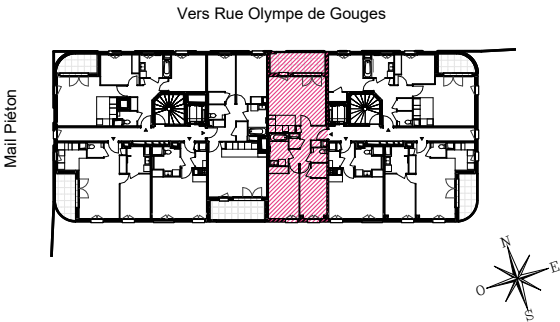


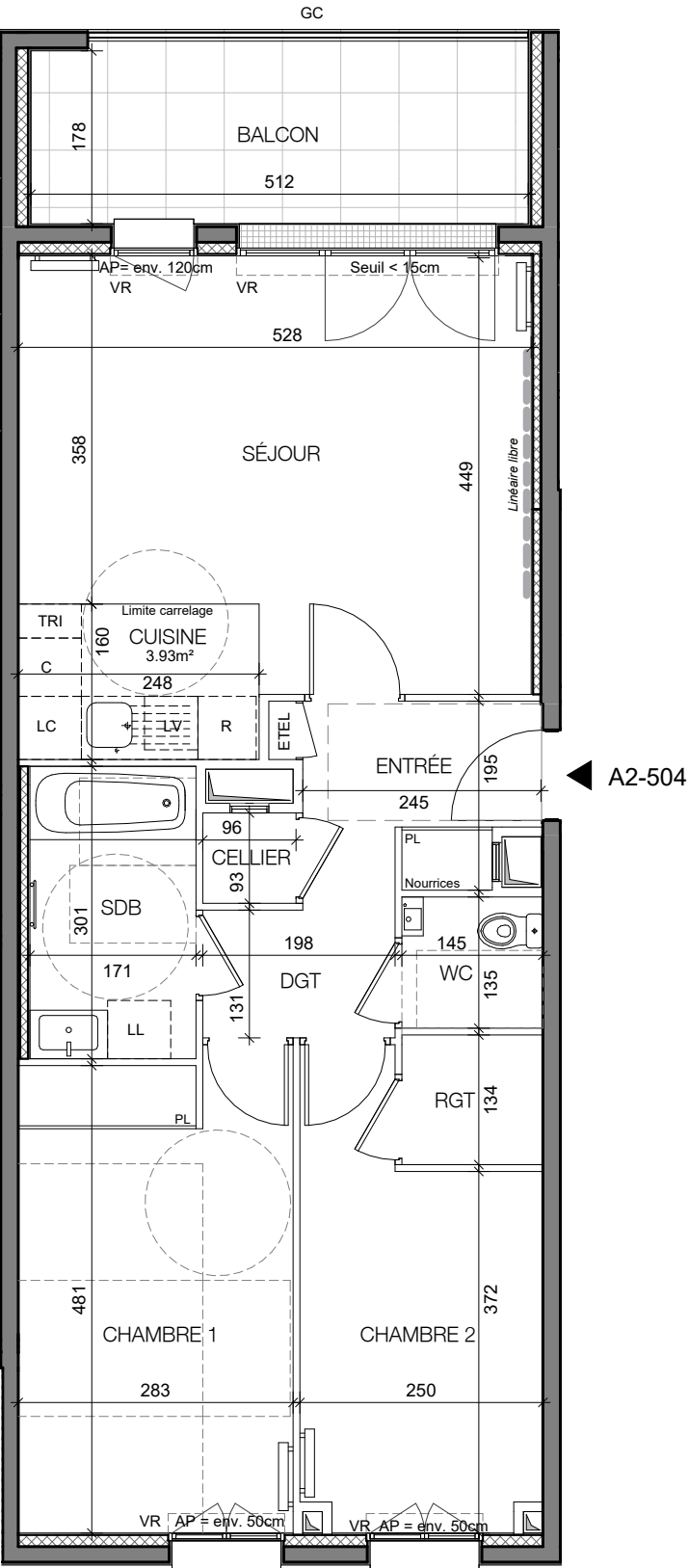
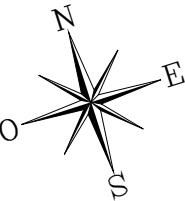


HALL A2

APPARTEMENT DE 3 PIECES
n° A2-504 au 5^{ème} étage

ENTRÉE	4.58 m²
SÉJOUR/CUISINE	25.50 m²
CHAMBRE 1	13.77 m²
CHAMBRE 2	10.39 m²
SALLE DE BAINS	5.15 m²
WC	1.96 m²
CELLIER	0.89 m²
RANGEMENT	1.94 m²
DEGAGEMENT	2.64 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	66.81 m²
BALCON	9.43 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	76.25 m²

LEGENDE		1/2
AP	Allège pleine	☞ Sèche serviette
AV	Allège vitrée	☞ Radiateur
VR	Volets-roulants	R Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV Lave vaisselle
////	Soffites	LL Lave linge
PL	Placard	C Cuisson
ETEL	Espace technique électrique du logement	TRI Tri sélectif
----	Retombée de poutre	LC Linéaire complémentaire
☞ Fenêtre		☞ Porte fenêtre
Indice A		Juillet 2025
Echelle: 1/75		0 0.75m 1.5m 3m
		OAW Architectes



Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF

PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »